



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

14 avril 2014

Dossier complet le

14 avril 2014

N° d'enregistrement

2014-001147

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de l'Entrée de Royan sur la RD 750 (ex-RN 150), entre la rocade de Royan (RD 25) et l'aérodrome de Royan-Médis (RD 750).

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil général de la Charente-Maritime

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. Dominique BUSSEREAU, Président du CG17

RCS / SIRET

22170001600738

Forme juridique

Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° - d).....	Aménagement de la RD 750..... sur 1 850 ml
6° - e).....	Carrefour giratoire RD 750 / Centre Leclerc.... (0,385 ha)
	Carrefour giratoire RD 750 / Accès Belmont..... (0,125 ha)
	Carrefour giratoire RD 750 / Accès aérodrome.... (0.385 ha)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

- > Réalisation de 3 carrefours giratoires,
- > Ré-aménagement de la voie principale RD 750,
- > Élargissement d'un carrefour giratoire d'accès à la Rocade de Royan,
- > Sécurisation des entrées / sorties des zones commerciales (Royan 2 et Belmont),
- > Sécurisation des modes de déplacements doux pour accéder aux zones commerciales,
- > Amélioration de la voie de désenclavement.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'apporter une entrée d'agglomération de Royan, sécurisée et offrant des conditions de circulation fluides pour desservir le pays royannais. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en séparant les flux routiers d'entrée/sortie de l'agglomération et les flux de desserte des zones commerciales de Royan 2 et de Belmont situées de part et d'autre de la RD 750. Pour cela, des carrefours giratoires seront aménagés pour sécuriser ces mouvements et les déplacements transversaux. Outre la réalisation des aménagements routiers, le projet valorisera les liaisons douces entre le centre-ville et ces 2 zones commerciales.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet comprend le ré-aménagement de la RD750 entre le carrefour giratoire de la rocade (RD25) et le carrefour avec l'aérodrome de Médis, marquant l'entrée de la zone urbanisée de Royan. La limitation de vitesse de cette section est maintenue à 50 km/h. Ce ré-aménagement comprend notamment :

- La création de 3 carrefours giratoires et le ré-aménagement d'un quatrième afin d'améliorer les divers échanges tant en terme de fonctionnement que de sécurisation,
  - Le ré-aménagement de la section située entre le giratoire RD25 - giratoire Leclerc en "boulevard urbain",
  - Le dévoiement partiel de la RD750 entre le giratoire Leclerc et la zone de Belmont compte tenu des contraintes d'implantation des carrefours giratoires,
  - La modification de l'accès à la zone de Belmont et la sécurisation des échanges entre les 2 zones commerciales avec création d'un giratoire et suppression du carrefour actuel,
  - Le dévoiement de la VC n°11 avec re-connexion sur le giratoire de la zone de Belmont.
- Cet aménagement reste compatible avec les projets annexes envisagés par la collectivité :
- Extension de la zone de Belmont,
  - Projet de voiries communales ou communautaires.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une séparation des trafics routiers entre le trafic de transit, d'accès à Royan et au Pays royannais, et le trafic local (de flux commercial) d'accès aux zones commerciales de Royan 2 et de Belmont.

Cette séparation des flux s'accompagne d'une sécurisation de tous les déplacements.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Évaluation des Incidences NATURA2000,
- Dossier d'autorisation de défrichement,
- Dossier de déclaration loi sur l'eau (>1ha et < à 20ha)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Nécessité et opportunité de réaliser une étude d'impact ?

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Reprise géométrie sur giratoire existant RD25.....	R= 20 m.
- Re-calibrage RD750 entre giratoire RD25 et giratoire Leclerc .....	= 440 ml.
- Giratoire d'accès au Centre Leclerc.....	R= 35 m.
- Giratoire Belmont + terrassements.....	R= 20 m.
- Branche de raccordement à Belmont.....	= 100ml.
- Voie communale n°11 à déplacer.....	= 600ml.
- Giratoire d'accès à l'Aérodrome de Médis.....	R= 35 m.

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ROYAN (RD 750)  
- Av Louis Bouchet,  
- Av du 4ème Zouave,  
- Rue A-L de Lavoisier.  
MEDIS (RN 150)  
- Route de Royan

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 0 ° 59 ' 55.6 " 0 Lat. 45 ° 37 ' 35.2 " N

Point d'arrivée : Long. 0 ° 58 ' 41.0 " 0 Lat. 45 ° 38 ' 02.8 " N

Communes traversées :

ROYAN (17200)  
MEDIS (17600)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zones industrielles et commerciales, espace aéroportuaire et forêt de feuillus.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

ROYAN :

PLU adopté le 23/06/2008, modifié le 13/03/2014.

Zones : Ui, UG, A et 1AU.

2 emplacements réservés : Route de Saintes (RN 150) et  
Création d'une Voie de desserte Royan 2.

MEDIS :

PLU approuvé le 26/04/2012. Zones : Ap, Ux, AUx et N.

1 emplacement réservé pour l'accès AUx à la zone de Belmont.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité de : - ZNIEFF I : "Marais de Pousseau" (à 100 m), - ZNIEFFE II: "Estuaire, Marais et Coteaux de la Gironde en Charente-Maritime" (à 300 m).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ROYAN
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe selon l'application de la l'article L111.1.4 du Code de l'Urbanisme, dans la bande inconstructible de 75 m mesuré à partir de l'axe de la RD 750 (ex RN 150)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN portant sur les risques d'incendies de forêt et littoraux (érosion et submersion marines) sur le territoire de la commune de Royan. Arrêté Préfectoral de prescription en date du 27/10/2008.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité de : (300 m) - ZSC "Marais et falaises des coteaux de Gironde". - ZPS "Estuaire de la Gironde : Marais de la rive Nord.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace boisé dans un bois d'une surface > 1 ha. - Dévoisement important pour la branche RD750 Est, - Dévoisement de la VC n°11 dans la future extension de la zone de Belmont. La suppression de cette branche permettra de "minimiser" les impacts sur le Bois de Belmont.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre du plan annexé à l'arrêté préfectoral de prescription n°08-4189 en date du 27/10/2008.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé dans la bande des 75 m inconstructibles depuis l'axe de la chaussée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux énumérés ci-dessus sur le secteur, notre projet s'inscrit dans le cadre d'un ré-aménagement sur place de la RD 750 (ex RN 150). Ainsi, les aménagements de carrefours giratoires auront pour finalité, la mise en sécurisation des flux de transit, des déplacements liés aux activités commerciales, mais également de faciliter les accès aux modes de déplacements "doux". Un dévoiement de la RD 750 entre le giratoire du Leclerc et celui de Belmont, sera réalisé sur un emplacement réservé au PLU de Royan et aura pour conséquence d'élaborer un dossier de défrichement. La VC n°11 du carrefour d'accès au Leclerc sera supprimé (re-connexion au giratoire de Belmont) et rendu à la nature (espace boisé). Ainsi, nous estimons une étude d'impact non-nécessaire sur ce projet d'aménagement.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Saintes**

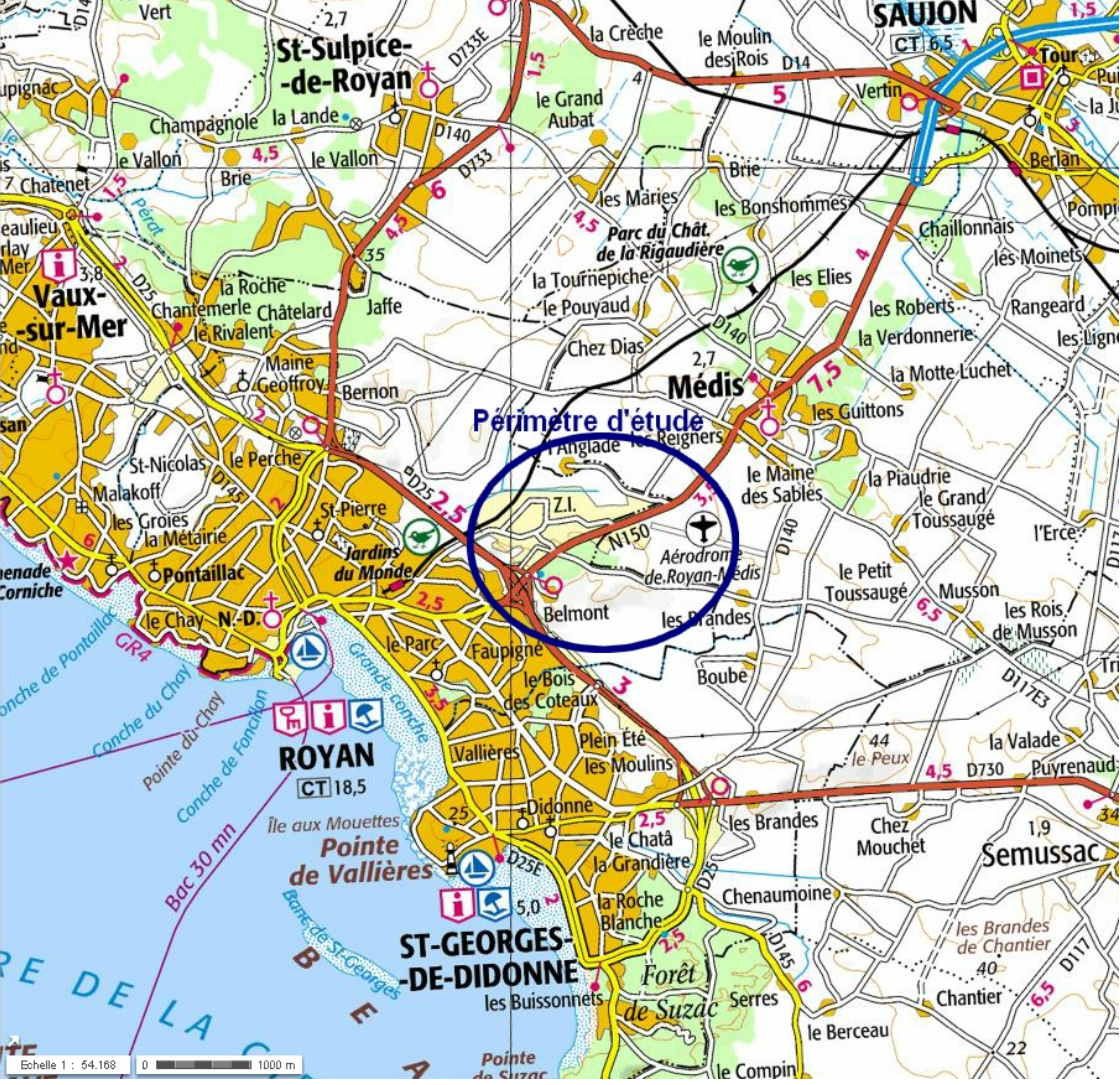
le, **7 avril 2014**

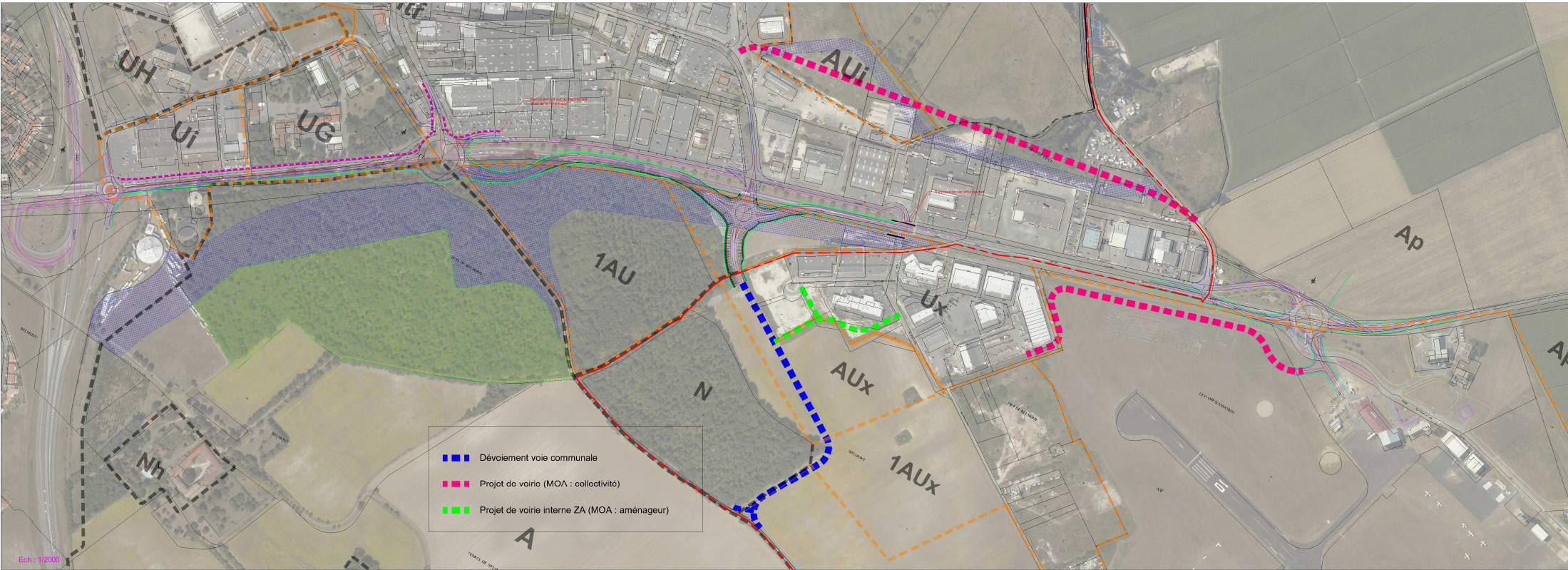
Signature

**Le Directeur des infrastructures**

**Philippe JUMEL**

# PLAN DE SITUATION





# ENTREE DE ROYAN - RD 750

(Avant)



Echelle : 1/5000

Date : 07/04/2014

# ENTREE DE ROYAN - RD 750

Photos des abords



Echelle : 1/5000